

## COMMUNE DE LUCINGES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le lundi 30 mars à 19h30

Le conseil municipal de la commune de Lucinges, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, Jean-Luc SOULAT

Elu secrétaire de séance : Laurent BAUD

**Présents** : JL. SOULAT, C. BURKI, S. MARTY, A. CHICHER, JY. BEUCHER, L. BAUD, A. BAZIN, M. BEAUQUIS, Y. DIEULESAINT, V. DRIVE, P. GERBAZ, P. JANIN, A. MALHERBE, F. MAUGERY, V. MOUCHET, M. SARTON, F. CIAMPORCERO, C. JACQUET

**Absents** : P. DUPONT pouvoir A. BAZIN

**Date de convocation du conseil municipal** : 24/03/2026

### Délibération N° 2026-30-03-07 : Nomination des membres au centre communal d'action sociale

**Monsieur le maire expose** au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal (membres élus) et l'autre moitié par le maire (membres nommés).

Il propose, en qualité de maire et président de droit du CCAS, de nommer ainsi quatre personnes participant à des actions à vocation sociale de la commune qui sont : mesdames Nadine Favre, Françoise Felisaz, Patricia Soulat et monsieur Florian Lacroix.

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-21 ;

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L123-6 et R123-8 et suivants ;

**Considérant** que l'élection a lieu au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel ;

Entendu l'exposé de monsieur le maire, **le conseil municipal**, après en avoir délibéré et procédé aux opérations de vote, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide** de fixer à 8 le nombre des membres du conseil d'administration.
- **Proclame élues** : mesdames Annick Chicher, Michèle Beauquis, Patricia Janin et Carole Jacquet, membres du conseil d'administration.
- **Prend acte** de la nomination de mesdames Nadine Favre, Françoise Felisaz, Patricia Soulat et monsieur Florian Lacroix par monsieur le maire

**Ainsi fait et délibéré en séance**

**Le Secrétaire de séance,  
Laurent BAUD**



**Le Maire,  
Jean-Luc SOULAT**

